



A l'orée des villes, l'activité mise en zone

La banalisation est-elle inéluctable ?

Retour sur le séminaire organisé par le CAUE de la Charente-Maritime le jeudi 16 octobre 2014 à Brouage.



Planifier et créer des espaces d'activités sont des actes majeurs de la vie locale car ceux-ci sont les supports de l'emploi et du développement économique territorial. Placés à l'entrée des villes, ces espaces sont le premier paysage d'accueil et se veulent être une vitrine du dynamisme de la région. En conséquence, on dénombre aujourd'hui de 25 à 30 000 zones d'activités, représentant 10% du territoire français.

Cependant, René Baron, Président du CAUE de la Loire-Atlantique, faisait en 2011 le constat suivant : « Hier intégrés au contexte urbain et découlant d'un rapport direct entre lieu de vie et lieu de travail, les espaces d'activités se sont vus, au fil du temps, inexorablement «repoussés» aux confins des villes pour finir désormais «émiettés» sur les territoires ruraux, ponctuant ainsi, souvent piètrement mais toujours durablement, les paysages de nos entrées de ville ».

En participant au grignotage des espaces agricoles et naturel, la zone d'activité est devenue un des vecteurs de l'étalement urbain. Il est donc sensé de se préoccuper de ces espaces sous cet angle, d'autant plus que leur taux de remplissage est souvent inférieur aux espoirs des collectivités. A l'instar des politiques du logement, une politique de renouvellement pourrait répondre au souhait d'accueillir des entreprises dans ces espaces inoccupés.

Mais il faut aller plus loin. Il faut un changement radical de vision de ces espaces suburbains.

Tout d'abord, il faut que les collectivités aient une approche plus globale de l'activité et ne considèrent plus les zones d'activités comme une fin en soi, mais comme un outil au service d'un projet de développement économique.

Ensuite, il faut qu'elles considèrent les zones d'activités comme partie intégrante du territoire communal, avec la vocation de devenir des quartiers et des lieux de vie susceptibles de fournir des services à ceux qui y travaillent.



Entreprise de menuiserie,
charpente, agencement à
Saint-Vincent-des-Landes (44)
Philippe Misériaux, architecte
Photo : CAUE de Loire-Atlantique

Enfin, il faut que la notion de durabilité soit mise au centre des préoccupations. Si la localisation des activités a des incidences sur le développement durable, à l'inverse le développement durable peut aider à reformuler la problématique de la localisation. Ce serait l'occasion d'une reterritorialisation des activités.

Cette manière de « penser le territoire » a inspiré des programmes de recherche-développement alliant les écotechnologies et le développement durable. Il en est ainsi des démarches d'écologie industrielle qui doivent être vues comme un vecteur de dynamisme, de bénéfices et d'opportunités pour les entreprises, tout en maintenant une activité renforcée pour le territoire. De même, des initiatives prometteuses existent autour des circuits courts agricoles, de l'économie de la fonctionnalité, voire du télétravail.

Programme des interventions

- 9.30 Accueil par Léon Gendre, Maire de La Flotte, Président du CAUE 17
- 9.45 Introduction : « **Les zones d'activités économiques, nouveaux enjeux** ».
Michel Gallice, Directeur du CAUE 17.
- 10.00 « **La reterritorialisation de l'entreprise, une nécessité ?** ».
Jean-Marie Cardébat, Professeur des Universités, docteur en Sciences Économiques, Université de Bordeaux IV.
- 10.45 « **Comment favoriser la qualité des zones d'activités ?** ».
Vincent Degrotte, Directeur du CAUE de Loire-Atlantique.
- 11.30 Échange avec les intervenants et Patrick Remeniéras,
Directeur de la Société d'Économie Mixte d'Aunis et Saintonge (SEMDAS), animé par Pierre Mélinand, Urbaniste OPQU.
- 13.30 « **Les attentes de l'entrepreneur** ».
Alexandre Derive, Chef d'entreprise, Président du Club d'entreprises de Périgny.
- 14.00 « **Favoriser l'activité durable : un projet d'écologie industrielle** ».
Alexandre Petrozzi, chef de projet, Association Biotop, Éco-réseau d'entreprises.
- 14.30 Renouveler l'approche des Zones d'activité économique.
 - » « **La requalification** ».
Joël Parpaillon, conseiller communautaire, membre de la Commission Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et François Papin, chargé de mission Environnement.
 - » « **La maîtrise d'ouvrage** » (méthodes et gestion).
François Ferron, directeur du Pôle Aménagement et Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.
- 15.30 « **Quelle stratégie de l'offre d'accueil ?** ».
Débat avec les intervenants et la salle autour de la synthèse de la journée par Jean-Marie Cardébat.
Animation : Michel Gallice, Directeur du CAUE 17 et Pierre Mélinand, Urbaniste OPQU.



Parc d'activités du lac de la
Monnerie à La Flèche (72)
Feuille à feuille, paysagistes
Photo : CAUE de Loire-Atlantique

→ Pour être informé de notre actualité et de nos prochains séminaires vous pouvez envoyer une demande d'ajout à notre liste de diffusion à l'adresse contact@caue17.fr

→ Contact : CAUE 17 • Tél. 05 46 31 71 90 • www.caue17.fr